

# Mairie de MIZOËN

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal

Vendredi 8 septembre 2017 à 18h30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué en date du 22 août 2017 s'est tenu à la salle polyvalente de Mizoën le vendredi 8 septembre 2017 à 18H30.

**Étaient présents :** MICHEL Bernard, MICHEL Gilbert, COING Jean-Pierre, BEAUME Hugues, BERARD Guy, GIRAUD Roger, GONON Florence, MIALON Delphine, VIN Daniel,

**Était absent :** PINATEL François (pouvoir à Roger GIRAUD),

**Secrétaire de séance :** BEAUME Hugues

Monsieur le Maire ouvre la séance déportée à la salle polyvalente pendant les travaux à la mairie, procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

## BIBLIOTHEQUE : BILAN 2016

Monsieur le Maire donne la parole à Mme PINATEL pour présenter le bilan 2016 du fonctionnement de la bibliothèque. En préambule, cette dernière informe les élus que l'enquête de satisfaction proposée en 2016 est en cours d'analyse. A la lecture des 1ers éléments, elle en regrette la méthodologie : seuls les lecteurs ont répondu à l'enquête, il aurait été intéressant d'avoir l'avis de ceux qui ne fréquentent pas la structure. Elle détaille les principaux chiffres :

- 159 personnes (101 adultes et 58 enfants <14 ans) fréquentent la structure,
- 27 nouvelles inscriptions (28 en 2015),
- 4 212 prêts (livres et DVD) 4 453 en 2015,
- 3 000 € de budget d'acquisition (inchangé),

L'introduction de prêt de jeux de société en 2016 est très bien perçue et rencontre un certain succès.

Monsieur le Maire remercie Madame PINATEL et profite de cette présentation pour rapporter les félicitations de la responsable départementale de la Médiathèque Tête de Réseau (MTR) quant à la qualité du fond proposé par notre petite structure. Concernant la MTR Oisans, les élus de la Communauté de Communes de l'Oisans se sont prononcés contre le portage de cette structure par la CCO suite au désengagement de la Commune de Bourg d'Oisans. Ils estiment que le fonctionnement de cette structure n'est pas adapté au territoire de l'Oisans et réfléchissent à une autre solution. Cette orientation impacte l'association Al'pages, dont certaines communes se sont déjà retirées. La MTR actuelle est prolongée jusqu'au 31 décembre 2017. Mme PINATEL regrette cette décision et estime que cela représentera 700 documents en moins par an proposés aux utilisateurs de la bibliothèque de Mizoën, notamment pour les DVD qui sont très chers à l'achat pour des prêts en bibliothèque, entre 30 € et 40 € avec les droits de prêt.

## APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT

Monsieur le Maire appelle les membres du conseil municipal à se prononcer sur les comptes rendus des séances du 29 et 30 juin 2017. Ceux-ci sont approuvés à l'unanimité.

## COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE

---

### Engagement personnel temporaire :

BAUCHERY Quentin du 26 juin au 14 juillet 2017

JOUANNY Evan du 10 juillet au 4 août 2017

JOUANNY Abel du 24 juillet au 11 août 2017

MICHEL Laurie du 7 au 25 août 2017

### Engagement du personnel contractuel :

BONNARD Evelyne du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 06 juillet 2018

DOUERIN Vanessa du 04 septembre 2017 au 06 juillet 2018

*Prolongation de la durée de contrat du personnel temporaire :* MICHEL Martine : jusqu'au 8 septembre 2017

*Décision du 18 juillet 2017 :* vente d'une concession au columbarium, dans le cimetière communal, à Madame Georgette GONON, née ARLOT et sa famille. Concession de cinquante ans, prix : 300 €.

*Décision du 17 août 2017 :* acceptation du devis de l'entreprise DUPUY BRUNO pour les travaux de plomberie à la mairie. Montant du devis : 8 951,45 € TTC. Ce lot ayant été déclaré infructueux, le contrat a été relancé en procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence conformément au code des marchés publics.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée le compte rendu des délégations lui étant consenties :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

## COMPTE RENDU AU CONSEIL MUNICIPAL DES REMBOURSEMENTS DE FRAIS AUX ELUS ET PERSONNEL

---

Conformément à la délibération du 19 mai 2017, Monsieur le Maire présente les remboursements de frais aux élus et personnels (achats hors fournisseurs habituels) du 2ème trimestre 2017 :

*Bernard MICHEL :*

DARTY	Imprimante et routeur	140,86 €
CASTORAMA	Malles pour benne 4x4	59,90 €
CASTORAMA	Piquet de terre et réglettes (Chatons)	44,85 €

*Perrine SIONNET :*

VINCI	Parking réunion PEDT	5,70 €
-------	----------------------	--------

*Stéphanie PINATEL :*

DECITRE	Achat jeux NAP	32,70 €
E. LECLERC	Boite DVD intercalaires colle blocs papier	8,48 €
DECITRE	Livres	24,40 €

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée le remboursement des frais aux élus et personnels du 2ème trimestre 2017 :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

### **SEDI : ENFOUISSEMENT RESEAU TELECOM RUES FAY ET CHORON**

Monsieur le Maire rappelle l'opération de travaux coordonnés pour l'enfouissement des réseaux d'assainissement et électrique et la réfection de la voirie rues Fay et Choron, qui doivent débuter le 11 septembre 2017. En outre, il rappelle que les travaux d'assainissement sont pris en charge à 100% par le SACO, l'enfouissement du réseau électrique à 100 % par le SEDI et les travaux de réfection de voirie sont portés par la commune avec une subvention du département.

Dans les discussions, entamées en 2014, avec ces différents partenaires et notamment le SEDI, il n'était pas prévu de réaliser l'enfouissement du réseau télécom pour plusieurs raisons :

- seules 3 maisons sont actuellement raccordées dans ce secteur,
- fin de la téléphonie analogique à horizon 2022-2024 (passage à la fibre),
- travaux d'enfouissement de la téléphonie à la charge de la commune à 80 % (estimé à l'époque à 9 000 €).

La délibération n°2017/18 du 10 mars 2017 ne prévoyait pas la prise en charge de ces travaux. Cette délibération a été transmise le 13 mars 2017 par mail au SEDI. Toutefois, le devis de travaux signé par le SEDI, après la réception de cette délibération, avec l'entreprise attributaire comprenait l'enfouissement du réseau TELECOM. Lors de la réunion de lancement du chantier le 20 juillet 2017, l'incompréhension a été mise à jour et le SEDI reste sur sa position, le devis ayant été signé, les travaux d'enfouissement du réseau TELECOM seront réalisés et facturés à la commune.

Entre temps, est venu se greffer le passage de la fibre. Compte tenu de la réalisation de ces travaux, il est pertinent d'en profiter pour y rajouter la fibre et raccorder dès à présent les maisons alentours, la coordination est en cours avec le délégataire du Département de l'Isère.

Contraint à la position du SEDI, Monsieur le Maire propose d'approuver la prise en charge des travaux d'enfouissement du réseau FT pour 8 203 €, dont 6 966 € à la charge de la commune. Monsieur Hugues BEAUME s'étonne de la position initiale de ne pas réaliser les travaux d'enfouissement du réseau TELECOM. Monsieur Gilbert MICHEL regrette cette mauvaise lecture de la délibération et demande que le SEDI fasse un geste. Monsieur le Maire est déjà en pourparlers avec le SEDI car en plus, et malgré les multiples échanges depuis 2014, ils n'avaient pas compris que la commune prenait en charge les travaux de réfection de la voirie. Ce poste est prévu dans leur devis de travaux... Monsieur le Maire souhaite que le SEDI rétrocède cette dépense prévue à la commune, la discussion est en cours. Il en profite pour informer le conseil municipal du choix retenu par les habitants quant à la réfection de la voirie : il s'agira de pans inclinés avec marches de 8 cm, tête de marche en granit et revêtement en enrobé, les travaux seront réalisés par COLAS, conformément à la délibération du 02/12/2014 n° 2014/86, pour un montant de 35 650 € TTC (financés à hauteur de 50 % par le Département de l'Isère).

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée la participation de la commune aux travaux d'enfouissement du réseau FT pour un montant de 6 699 € :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

## **ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU (RPQS)**

Monsieur le Maire rappelle l'obligation de présenter annuellement le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau (RPQS) de l'exercice précédent. Ce rapport public, consultable en mairie, présente les caractéristiques techniques du service, l'évolution de la tarification, les indicateurs de performance et les investissements réalisés. A ce jour, il manque le relevé des index 2015 et 2016 pour finaliser le rapport.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'approbation du RPQS eau 2016 :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

## **BUDGET PRIMITIF 2017 : DECISION MODIFICATIVE N°2**

Monsieur le Maire présente la nécessité de procéder à des virements de crédits de dépense en sections de fonctionnement et d'investissement, sans modifier l'équilibre et le montant total du budget. Il donne la parole à Perrine SIONNET qui explique qu'il s'agit de permettre de payer les travaux imprévus liés aux travaux de rénovation de la toiture de la mairie en section d'investissement, et d'ajuster les crédits en section de fonctionnement.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'approbation de la décision modificative n°2 du budget 2017 :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

## **RENOVATION TOITURES MAIRIE ET FOUR COMMUNAL : AVENANTS AUX MARCHES**

Monsieur le Maire fait état de l'avancement des travaux qui ont été retardé du fait de l'obligation de poser une poutre transversale nécessaire à la structure du bâtiment pour permettre l'utilisation des combles. En effet, lors du contrôle technique de la structure avant les travaux, il a été constaté l'absence de point d'appui côté mairie (une poutre a été trouvée côté garderie). Cet imprévu, ajouté à quelques modifications, représente une plus-value de 18 795 € TTC et un décalage du planning de 2 semaines. Pour contractualiser cette plus-value globale, il y a lieu de passer des avenants à la plupart des lots, détaillés ci-après :

Lot	Travaux	Entreprise	Montant HT marchés initiaux	Montant TTC marchés initiaux	Total HT avenant	Total TTC avenant	TOTAL HT après avenants	TOTAL TTC après avenants	plus/moins value
1	Maçonnerie (hors option badigeon façade)	BONATO	26 580,05	31 896,06	3 391,00	4 069,20	29 971,05	35 965,26	12,76%
2	Ossature bois / charpente / couverture	STRUCTURE BOIS	96 987,39	116 384,87	9 001,20	10 801,44	105 988,59	127 186,31	9,28%
3	Menuiserie bois int/ext	MARMONIER	23 827,00	28 592,40	- 1 638,00	- 1 965,60	22 189,00	26 626,80	-6,87%
4	Doublage / cloisons / platerie	EURO CONFORT MAINTENANCE	16 066,50	19 279,80	4 349,70	5 219,64	20 416,20	24 499,44	27,07%
5	Peinture	EURO CONFORT MAINTENANCE	8 068,86	9 682,63	- 690,00	- 828,00	7 378,86	8 854,63	-8,55%
6	Sols souples (option sans carrelage)	BAILLY	4 342,00	5 210,40	-	-	4 342,00	5 210,40	0,00%
7	Electricité	CC OISANS DEPANNAGE	9 344,00	11 212,80	1 249,00	1 498,80	10 593,00	12 711,60	13,37%
8	Plomberie / sanitaire / chauffage	DUPUY Bruno	7 459,54	8 951,45	-	-	7 459,54	8 951,45	0,00%
<b>TOTAL</b>			<b>192 675,34</b>	<b>231 210,41</b>	<b>15 662,90</b>	<b>18 795,48</b>	<b>208 338,24</b>	<b>250 005,89</b>	<b>8,13%</b>

Les adjoints proposent de ne pas recourir à l'emprunt pour financer cette plus-value mais d'ajuster les dépenses au plus juste, voir décaler certaines dépenses sur l'exercice 2018. Monsieur le Maire propose de suivre leur avis.

Malgré ces aléas les travaux avancent bien et se sont bien articulés avec la reprise de l'école et les congés du personnel. Ils devraient être finis mi-octobre. Monsieur Hugues BEAUME regrette que le bardage posé en façade de la cour d'école soit 10 cm trop court et demande quand aura lieu la reprise des façades en enduit, qui n'aurait pas été nécessaire si le bardage était à la bonne longueur. Ces travaux sont prévus en 2018.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'approbation des avenants aux marchés relatifs à la rénovation des toitures du four et de la mairie pour une plus-value de 18 795,48 € TTC :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

## **VALIDATION DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DRAC ROMANCHE**

Le SAGE du Drac et de la Romanche est un document de planification qui fixe les règles de vie des acteurs du territoire concernant directement ou indirectement les eaux de surface (rivières, lacs, zones humides, retenues, etc.) et les eaux souterraines (nappes). Au travers d'un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (PAGD) et d'un Règlement, le projet de SAGE prévoit les orientations visant à restaurer ou à maintenir sur le bassin versant :

- une bonne qualité des eaux notamment en intervenant sur les sources de pollution ;
- un équilibre entre ressource en eau et besoins pour tous les usages ;
- la garantie et la sécurisation d'une eau potable de qualité pour la population ;
- la préservation des milieux et l'organisation de la fréquentation ;
- la protection des personnes et des biens face aux risques d'inondation et de crue ;
- une meilleure prise en compte de la gestion de l'eau dans l'aménagement du territoire;
- d'éviter la mal-adaptation du territoire au changement climatique.

Dans le cadre de la consultation prévue par l'article L.212-6 du Code de l'environnement, la commune de Mizoën doit émettre avis et observations sur l'ensemble des documents constituant le projet de SAGE Drac-Romanche, avant qu'il ne soit soumis à enquête publique.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Drac Romanche :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

## **QUESTIONS DIVERSES**

La Maison des Jeunes de l'Oisans (MJO) a fermée malgré les subventions allouées début 2017 par les communes du territoire.

### **Rénovation énergétique des habitations :**

Des aides de la Communauté de Communes de l'Oisans et de l'AGEDEN peuvent être allouées aux particuliers réalisant des travaux énergétiques dans leur habitation. Plus d'information [www.ccoisans.fr](http://www.ccoisans.fr) rubrique « nos actions/environnement/les économies d'énergie ».

### **Déclaration annuelle de ruche :**

Tout apiculteur est tenu de déclarer chaque année les colonies d'abeilles dont il est propriétaire ou détenteur, en précisant notamment leur nombre et leurs emplacements. Toute colonie doit être déclarée, quelle que soit sa taille (en ruches, ruchettes, ruchettes de fécondation/nuclei). Cette déclaration concourt à une meilleure connaissance du cheptel français et participe à la gestion sanitaire du cheptel apicole français, notamment face à la menace que représente le parasite *Aethina tumida*. La déclaration est obligatoire dès la première colonie détenue. Tous les

apiculteurs doivent réaliser la déclaration annuelle obligatoire des ruches entre le 1er septembre et le 31 décembre. Depuis 2016, la déclaration est à faire en ligne sur le site [www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr](http://www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr).

Il est rappelé que, sans un souci de non propagation de maladie, les ruches vides isolées doivent être non accessibles aux essaims.

### **Liste électorale :**

La période de révision des listes électorales est ouverte jusqu'au 30 décembre 2017. Nouveaux habitants : pensez à venir vous inscrire en mairie. Rappel de la législation : **Tous les Français et Françaises majeurs jouissant de leurs droits civils et politiques et qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence doivent solliciter leur inscription. Les jeunes Françaises et les jeunes Français qui auront 18 ans au plus tard le 28 février 2018 doivent prendre contact avec leur mairie, au plus tard le 30 décembre 2017, s'ils n'ont pas été informés par celle-ci de leur inscription d'office.**

### **Recensement :**

Les jeunes habitants de la commune nés entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 30 septembre 2001 doivent venir en mairie pour y être recensé avant le 29 septembre 2017.

### **Jour de la nuit :**

Comme en 2016, la commune s'est inscrite à la manifestation « jour de la nuit ». L'éclairage public sera ainsi coupé durant la nuit du 14 octobre 2017 pour sensibiliser à la pollution lumineuse.

### **Compostage :**

Des gravats et déchets non compostables ont été retrouvés dans les bacs de compostage des Ors. Cette incivilité amène les élus à réfléchir à l'enlèvement de ces bacs aux Ors. Le traitement de la quantité de déchets des jardins des Ors est en cours de réflexion. Les jardiniers seront interrogés quant à la solution la plus pertinente à adopter dans cette localité. Monsieur Daniel VIN profite de cette discussion pour dire que les bacs sont dans la majorité bien utilisés.

Monsieur Hugues BEAUME s'interroge quant à la pertinence de déplacer le compost à Bourg d'Oisans, Monsieur le Maire explique que la maturation du compost est réalisé en masse pour tout le territoire en vallée et ensuite ramené dans les communes pour utilisation.

### **Propositions d'achat de parcelles communales :**

Plusieurs personnes ont proposé d'acheter différentes parcelles communales. Monsieur le Maire étudie leurs propositions qui seront débattues lors d'un prochain conseil municipal.

### **IRMA :**

L'Association des Maires de France (AMF) lance un appel à solidarité pour venir en aide aux sinistrés des Antilles. Les élus souhaitent manifester leur solidarité en attribuant une aide. Les modalités de versement de cette aide vont être étudiées (organisme, utilisation).

### **Ressource en eau plateau d'Emparis :**

Face à l'état de sécheresse et au faible niveau de remplissage du réservoir du plateau, Madame Delphine MIALON demande que la pompe du Rif soit mise en service au moins une fois par an pour en assurer l'entretien et être réactif en cas de manque d'eau avéré dans les années à venir. Cette demande sera examinée début 2018.

**Taxe de séjour :**

Monsieur Daniel VIN souhaite obtenir des informations quant à la mise en œuvre de la taxe de séjour par la CCO. Monsieur le Maire explique que la compétence tourisme ayant été transférée aux communautés de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la mise en place et la collecte de cette taxe dépend de leurs attributions. Les élus communautaires décident de sa mise en œuvre, votent le tarif (qui sera le même pour toutes les communes adhérentes du territoire) et organise sa collecte. Le vote devrait intervenir d'ici la fin de l'année pour une mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2018. La commune n'a pas d'autres informations à ce jour.

**Piste d'Emparis :**

De nombreuses personnes ont fait état d'une traversée d'eau désolidarisée et donc dangereuse sous Chatons. Les agents communaux sont intervenus pour la réparer. La définition entre l'entretien courant (réalisé par la commune) et les travaux de réparation (pris en charge par la CCO) fait l'objet d'un débat. Gilbert MICHEL estime que des travaux de maintien de la piste en état doivent parfois être faits dans l'urgence (notamment après de fortes pluies) et ne peuvent attendre l'intervention de la CCO. Un rendez-vous avec le Directeur de la CCO va être fixé pour échanger à ce sujet.

Séance levée à 21h30

\* / \* / \* / \*